



**Le directeur général du travail**



**Le directeur général de l'Autorité  
de sûreté nucléaire**

## **Position de l'Autorité de sûreté nucléaire et de la Direction générale du travail sur les évolutions souhaitables du Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI)**

### **I. Contexte**

Le système SISERI, outil national de gestion des données dosimétriques relatives à l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, garantit la traçabilité des doses reçues par chaque travailleur tout au long de sa vie professionnelle.

Ce système contribue à une plus grande efficacité de la radioprotection des travailleurs en offrant notamment aux personnes compétentes en radioprotection et aux médecins du travail un accès direct aux données dosimétriques des travailleurs dont ils ont la charge et en permettant aux pouvoirs publics d'orienter leur politique de prévention sur la base d'informations statistiques extraites annuellement.

Le développement du système SISERI ainsi que sa gestion ont été confiés à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) par le ministre en charge du travail, dans un double cadre réglementaire fixé, d'une part, par les articles R.4451-125 à 128 du code du travail qui définissent les missions de l'IRSN en la matière et, d'autre part, par le décret n°2004-1489 du 30 décembre 2004 qui autorise cet institut à utiliser le répertoire national d'identification des personnes physiques dans un traitement automatisé de données à caractère personnel.

Compte-tenu des perspectives d'évolution du contexte réglementaire communautaire et du cadre national qui en découlera, ainsi que du retour d'expérience de plus de six années de fonctionnement, la Direction générale du travail (DGT) et l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) ont engagé une réflexion visant à identifier les évolutions souhaitables de SISERI pour mieux prendre en compte les besoins des parties prenantes ainsi que les exigences d'harmonisation au niveau européen.

Dans ce cadre, l'ASN et la DGT ont initié, en décembre 2010, un processus d'expertise élargi associant étroitement les différents acteurs de la radioprotection. Cette réflexion collective, qui a abouti en mars 2012, a associé :

- l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en tant que gestionnaire de l'outil SISERI ;
- les groupes permanents d'experts en radioprotection de l'ASN (GPRAD<sup>1</sup> et GPMED<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> groupe permanent d'experts en radioprotection des travailleurs et du public pour les applications industrielles et de recherche des rayonnements ionisants ainsi que pour les rayonnements ionisants d'origine naturelle (GPRAD)

A l'issue d'une année de consultation et d'analyse conduite par l'IRSN, ce dernier a remis un rapport visant à :

- dresser un état des lieux global du dispositif actuel ;
- procéder à un état des lieux précis des besoins en statistiques dosimétriques ;
- identifier les attentes des différents acteurs de la radioprotection<sup>3</sup> en matière de transmission et de consultation des données dosimétriques ;
- examiner les évolutions à apporter à SISERI pour répondre, d'une part, aux besoins des acteurs bénéficiant déjà d'accès au titre du code du travail et, d'autre part, aux besoins d'autres utilisateurs potentiels ;
- examiner les évolutions nécessaires en vue de l'utilisation de SISERI comme un outil contribuant à la réalisation d'études épidémiologiques ;
- évaluer les aménagements nécessaires à la prise en compte des propositions émanant des Autorités européennes compétentes en radioprotection constituant HERCA (Heads of the European Control Authorities), en vue de la mise en place d'un document de suivi radiologique pour les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants<sup>4</sup>.

Dans le cadre du processus d'expertise global, et sur la base du rapport de l'IRSN, le GPRAD et le GPMED ont rendu leur avis à l'issue de deux réunions communes tenues le 2 février et le 15 mars 2012.

Le présent document précise la position commune de l'ASN et de la DGT sur les évolutions souhaitables de SISERI, compte-tenu des constats dressés par l'IRSN à l'issue des consultations menées auprès des parties prenantes, de l'avis rendu par les groupes permanents d'experts en radioprotection de l'ASN (GPRAD et GPMED) mais également du retour d'expérience issu des services de l'ASN et du ministère en charge du travail à l'occasion de leurs missions de contrôle.

## II. Position de l'ASN et de la DGT

### 1) Concernant la gestion opérationnelle des accès à SISERI et la connaissance de l'outil par les utilisateurs, l'ASN et la DGT :

- estiment que le processus d'expertise a mis en lumière des marges de progrès en matière de gestion des accès à SISERI et de connaissance de certaines de ses fonctionnalités spécifiques par les utilisateurs ;
- demandent à l'IRSN de poursuivre les actions engagées afin d'aboutir, à l'horizon du printemps 2013, à une dématérialisation effective des modalités d'obtention du certificat électronique pour l'accès à SISERI.

---

<sup>2</sup> groupe permanent d'experts en radioprotection pour les applications médicales et médico-légales des rayonnements ionisants (GPMED)

<sup>3</sup> personnes compétentes en radioprotection, médecins du travail, travailleurs et employeurs, inspecteurs du travail et de la radioprotection, épidémiologistes notamment

<sup>4</sup> voir la position conjointe de l'ASN et de la DGT sur la mise en œuvre du projet européen de document de suivi radiologique proposé par HERCA (Heads of European Control Authorities) en date du 23 novembre 2011



2) **En matière de transmission des données à SISERI, l'ASN et la DGT :**

- constatent la dépendance de l'outil SISERI vis-à-vis des fournisseurs de données, notamment en matière de respect des délais de transmission des informations ;
- proposent de renforcer conjointement le contrôle des modalités de transmission à SISERI des données administratives et dosimétriques par les différents acteurs impliqués.

3) **En matière de consultation des données de SISERI, l'ASN et la DGT :**

- invitent l'IRSN à engager une étude de faisabilité sur l'introduction d'un accès direct des travailleurs à leurs propres données dosimétriques, notamment dans la perspective de la mise en place du projet de document de suivi radiologique proposé par HERCA ;
- invitent l'IRSN à poursuivre le dialogue engagé avec les utilisateurs de SISERI afin d'instaurer une démarche d'amélioration continue du dispositif basée sur une approche standardisée des fonctionnalités, le cas échéant, déclinée par profils d'utilisateurs ;
- dans le cadre de cette réflexion collective, et afin de faciliter l'application du principe d'optimisation, invitent l'IRSN à évaluer la faisabilité d'une nouvelle fonctionnalité visant à permettre, à chaque employeur, de situer les résultats dosimétriques de ses travailleurs par rapport à une moyenne nationale relative à un secteur d'activité et un métier donnés.

4) **Sur la question de la fiabilité et de l'exhaustivité des données centralisées dans SISERI, l'ASN et la DGT :**

- appellent l'attention de l'IRSN sur la nécessité d'apporter à l'outil SISERI les aménagements techniques nécessaires dans des délais permettant la mise en œuvre effective de la réforme réglementaire en cours prévoyant une gestion dématérialisée de la carte individuelle de suivi médical<sup>5</sup>, notamment pour :
  - une implication plus étroite et systématique de l'employeur dans le renseignement des informations nécessaires à l'établissement de la carte individuelle de suivi médical ;
  - une mise en œuvre de la nouvelle nomenclature qui permettra d'identifier plus précisément, dans SISERI, les secteurs d'activité dans lesquels interviennent les travailleurs suivis et les métiers qu'ils exercent ;
- estiment que cette réforme réglementaire contribuera à renforcer la robustesse et la complétude des informations centralisées dans SISERI ;
- proposent d'engager conjointement les actions d'information nécessaires au déploiement de cette réforme de l'outil SISERI, notamment auprès des employeurs et organismes de dosimétrie, en lien avec l'IRSN, afin notamment de les sensibiliser aux adaptations techniques nécessaires à apporter à leurs propres systèmes informatiques pour permettre une mise en œuvre effective du dispositif global.

Dans ce contexte, l'amélioration de la robustesse et de la complétude des données relatives aux travailleurs surveillés, en particulier ceux des entreprises extérieures intervenant sur des chantiers à forts enjeux radiologiques, devrait permettre de mieux connaître les situations d'exposition les plus à risque et de faciliter, d'une part, l'application du principe d'optimisation et, d'autre part, l'exploitation de ces informations à des fins d'études épidémiologiques.

---

<sup>5</sup> révision de l'arrêté relatif à la carte de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

5) **En matière d'évolution des dispositions réglementaires encadrant la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, l'ASN et la DGT :**

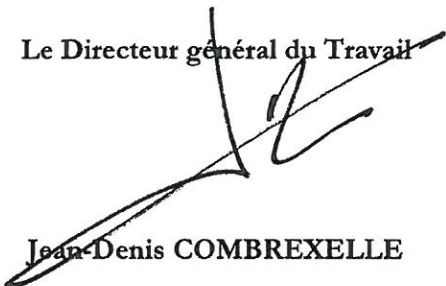
- rappellent que, dans la perspective des travaux relatifs à la transposition de la future directive européenne BSS EURATOM (normes de base) et dans le prolongement de ceux menés autour du projet de document de suivi radiologique<sup>6</sup>, des réflexions approfondies doivent être engagées, avant la fin de l'année 2012, dans le cadre d'un groupe de travail pluraliste.

Seront notamment examinées :

- la nature des grandeurs dosimétriques qu'il convient de conserver dans SISERI ;
  - l'étendue des droits et les modalités pratiques d'accès aux données des acteurs de la radioprotection, notamment des personnes compétentes en radioprotection ;
- conviennent d'aborder, dans le cadre de ces réflexions, les perspectives d'évolution de la vocation du système SISERI comme outil d'orientation et d'optimisation des contrôles effectués par les inspecteurs du travail et les inspecteurs de la radioprotection ainsi que, par conséquent, les modalités d'élargissement de leurs droits d'accès aux données de SISERI ;
- considèrent que ces travaux devront s'inscrire pleinement dans le contexte spécifique qui s'est développé en matière de culture de la radioprotection, notamment avec la mise en œuvre des démarches volontaires de déclaration des événements significatifs ;
- constatent que les objectifs de la conservation des données devront être précisés, notamment au regard des besoins des études épidémiologiques.

Paris, le **15 NOV. 2012**

Le Directeur général du Travail



Jean-Denis COMBEXELLE

Le Directeur général  
de l'autorité de sûreté nucléaire



Jean-Christophe NIEL

---

<sup>6</sup> voir la position conjointe de l'ASN et de la DGT sur la mise en œuvre du projet européen de document de suivi radiologique proposé par HERCA (Heads of European Control Authorities) en date du 23 novembre 2011